

Snes-info

ISSN 1157



Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section académique de La Réunion
BP 30072. 97491 STE-CLOTILDE Cedex 01 - Tél. : 0262 97 27 91 - Fax : 0262 97 27 92
Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - Mèl : s3reu@snes.edu

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR



N° 169 – Août-Septembre 2009

Déposé le :

Quelques mots d'ordre syndicaux...

SOMMAIRE

Agenda prévisionnel	2
Éditorial	3
Gestion des personnels :	
• Certifiés	4 à 6
• Agrégés	7-8
• AED	8
• TZR	9
• Non titulaires	13
Vote d'orientation acadé- mique et national	10-11
Syndicalisation 08-09 ...	11
PDMF	12
Billet d'humeur	14
Stages syndicaux	15
ITR	15
Qui fait quoi au S-3 ?	16

Chaque rentrée voit un certain nombre de mesures ministérielles prétendues « pédagogiques », mais jugées démagogiques voire *acadabrantesques*, aussi bien par les metteurs en œuvre que sont les personnels enseignants que par les usagers que sont les parents.

Après quelques années de mise en pratique, la **note de vie scolaire**, qui prétendait calmer les "sauvageons" incapable de respecter une quelconque discipline apparaît bien comme une évaluation pour le moins subjective de la conduite des élèves, de par l'hétérogénéité des objectifs qui lui sont assignés, de par les critères utilisés et de par les pratiques mises en œuvre dans les établissements. > **Le SNES appelle les enseignants à ne pas participer à cette mascarade.**

Une note de service ministérielle (adressées à tous les recteurs, les IPR, les principaux de collèges et les proviseurs de LP) indique que « **l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences en collège et en LP** » doit être « **renseignée dès cette année en classe de 4^{ème} par les professeurs principaux** » et qu'en 3^{ème}, « **lors du conseil de classe de troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun** ». Cette note précise que « **les dispositions relatives à sa prise en compte pour l'obtention du DNB ne s'appliqueront qu'à compter de la session 2011** ». > **Le SNES appelle les enseignants à ne pas se laisser imposer l'utilisation de ce livret de compétences.**

Après les entretiens d'orientation de 3^{ème} et de 1^{ères} à la charge des professeurs principaux, la généralisation du **PDMF** dès la classe de 5^{ème} et jusqu'en classe terminale génère d'importantes pressions sur les enseignants auxquels on impose de nouvelles missions, pour une part assurée jusqu'alors par les COPsy. > **Le SNES rappelle son opposition aux entretiens d'orientation de 3^{èmes} et de 1^{ères} réalisés par les seuls professeurs principaux et appelle les enseignants à ne pas se substituer aux COPsy.**

L'imposition d'un **enseignement de l'histoire des arts** devant déboucher sur une nouvelle épreuve au DNB sans aucun moyen horaire ni pour les enseignants, ni pour les élèves est inacceptable. La création de cette nouvelle discipline dans la plus grande improvisation montre que cette initiative ministérielle relève plus du gadget que d'une réelle volonté d'enrichir la culture des collégiens. > **Le SNES refuse cette expérimentation non encadrée. En l'absence de cadrage (forme durée, contenus...) cette épreuve ne saurait se mettre en place cette année, même pour les seuls élèves volontaires. Le SNES appelle les collègues à ne pas s'y engager en l'état.**

La **pandémie grippale** a été l'occasion d'appeler les enseignants à devenir des auxiliaires médicaux pour compenser les insuffisances criantes de la médecine scolaire et de la pénurie d'infirmières dans les établissements scolaires. Par ailleurs, cette crise sanitaire ne doit pas être le moyen pour le ministère, au nom d'une soi-disant « continuité pédagogique » fallacieuse pour les élèves, d'imposer un enseignement par internet qui serait moins coûteux... et destiné à l'avenir de pourvoir aux remplacements des postes d'enseignement supprimés chaque année. > **Le SNES appelle les personnels à ne pas se laisser imposer des pratiques pédagogiques qu'ils considèreraient comme une entrave à leur liberté professionnelle.**

Depuis quelques années la **suppression de dizaines de milliers d'emplois**, en particulier d'emplois de remplacement, a entraîné le recours massif aux heures supplémentaires. > **Le SNES appelle les enseignants à refuser l'imposition d'HSA et sa totale opposition aux remplacements « de Robien ».**

Tout cela n'est pas très « positif », direz-vous, certes, mais force est de constater que toutes les propositions du SNES qui vont dans le sens d'une amélioration du système scolaire sont systématiquement écartées et présentées comme des revendications corporatistes néandertaliennes.

Michel ZERWETZ

<p>Septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous venez de bénéficier d'une mutation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation ; • Les TZR affectés après la rentrée, hors de leur établissement de rattachement ont le droit aux ISSR (indemnités de sujétion spéciale de remplacement) : attention à ne pas signer de documents antidatés ! • Du 14 septembre au 24 octobre : inscription aux concours internes et externes ; • Postes à l'étranger : saisie des vœux du 3 au 28 septembre pour l'AEFE et du 14 septembre au 24 décembre pour la Mission Laïque Française ; • Congés bonifiés d'été austral : dossiers à rendre avant le 30 septembre ; • Pensez à renouveler votre cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en 3 fois, elle représente environ 0,2% du salaire net annuel. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'<i>US</i>, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale. La cotisation 2009-2010 est déductible à 66 % des impôts 2009 si vous renvoyez votre bulletin avant le 31/12.
<p>Octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifiez votre VS (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer ; • 1^{ère} semaine : élections de vos représentants au Conseil d'administration : c'est là que se prennent les décisions que doit appliquer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous porter candidat sur les listes SNES.
<p>Novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous souhaitez changer d'académie : il faut vous en soucier dès maintenant en prenant contact avec le SNES afin d'être informé et conseillé. La circulaire mutations devrait paraître fin octobre.
<p>Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mutations inter-académiques : saisie des vœux la 1^{ère} semaine (sous réserve de la parution du <i>B.O.</i> mutations) ; • Renseignez-vous sur les dates limites de demandes de temps partiels et de disponibilité qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël ; • Congés bonifiés d'hiver austral : dossiers à rendre avant le 14 décembre ; • Avancement d'échelon des certifiés (niveau académique) : pensez à communiquer au SNES vos avis de notation. La fiche de suivi paraît dans un supplément d'octobre.
<p>Février</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pensez à votre demande de congé formation (dans l'académie de La Réunion, beaucoup l'obtiennent à la 3^{ème} voire, depuis cette année, en 4^{ème} demande) ; • Nous mettons à votre disposition une fiche de suivi de votre dossier de mutations. Il faudra nous la renvoyer afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc.) ; • Pensez à surveiller la notation administrative, proposée par votre chef d'établissement. En cas de problème, contactez le SNES et contestez à la signature ; • Avancement d'échelon des agrégés (niveau national).
<p>Mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours du mois de mars se tiennent les commissions paritaires d'affectation pour la phase inter-académique. Les élus du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.
<p>Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes muté à l'inter ou souhaitez changer de poste ? Il faut très rapidement prendre contact avec le SNES de l'académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. N'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale.
<p>Mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hors-classe : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus, si vous avez plus de 7 ans d'ancienneté dans le corps, vous remplissez les conditions pour prétendre à la hors-classe (l'attribution répond cependant à des critères plus "sélectifs" !). L'inscription est automatique, vous n'avez donc pas de démarche particulière à faire, si ce n'est vérifier votre dossier dans <i>i-prof</i> et nous fournir les informations nécessaires. Une fiche syndicale académique sera à votre disposition.
<p>Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mutation intra de l'administration. Ils vous donneront des informations fiables le plus rapidement possible concernant votre affectation ; • À cette période sont également attribués les congés formation et examinées en CAPA les demandes de révision de notes administratives.
<p>Juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les TZR reçoivent leur établissement de rattachement (RAD) et, depuis cette année, leur affectation.

Surtout, ne pas baisser les bras...

Tous les problèmes auxquels le monde doit faire face (mondialisation, crise économique, réchauffement climatique, pandémies grippales et autres) sont autant de prétextes pour le pouvoir sarkozyste à poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'approfondissement des injustices sociales, de destruction des services publics et des structures de solidarité.

Une fois dénoncés le « capitalisme sauvage », les « patrons voyous » et les « financiers irresponsables » à qui l'État vient en aide lorsqu'ils sont en difficulté et qui reprennent leurs « bonnes » habitudes sitôt l'orage passé, toutes les mesures gouvernementales ne font qu'aggraver les inégalités sociales et l'atteinte aux libertés publiques. Parallèlement des pans entiers de services publics sont généreusement livrés à ce capitalisme sauvage.

En matière d'**emploi**, ce gouvernement se refuse à prendre les mesures réglementaires qui pourraient permettre, sinon d'empêcher, du moins de limiter les charrettes de licenciements dans les entreprises qui profitent de cet effet d'aubaine que constitue la crise pour dégraisser l'effectif de leur personnel ou délocaliser leur activité.

Il est vrai que de ce point de vue l'État donne le mauvais exemple en supprimant, depuis plusieurs années, des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires à chaque budget. Ainsi pour le budget 2010, ce sont 35 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires qui sont programmées, dont 16 000 dans l'Éducation nationale. Chacun peut mesurer au quotidien les conséquences de ces décisions budgétaires sur la qualité des services publics et les conditions de travail des fonctionnaires. Ajoutons à cela la précarisation d'un nombre de plus en plus important d'emplois dans les fonctions publiques.

Toutes les mesures gouvernementales contribuent à la **baisse du pouvoir d'achat** des salariés et des retraités... sauf pour la petite minorité des très riches qui, eux, sont épargnés. On voit ainsi le ministre du budget se montrer beaucoup plus gentil et compréhensif avec les heureux titulaires de comptes en Suisse qu'avec les pauvres contribuables qui ont du mal à payer leurs impôts en temps et en heure.

Toutes les mesures fiscales vont dans le même

sens : épargner les riches et augmenter la contribution des autres, en particulier par les impôts les plus injustes. Les transferts de charges de l'État vers les collectivités locales se traduisent par des hausses considérables des impôts locaux.

Ce sont aussi les assurés sociaux les moins fortunés et les moins bien couverts qui sont appelés à contribuer au comblement du « trou » de la Sécurité Sociale.

Les salaires n'ont jamais si peu progressé, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les mesures déjà prises, et celles à venir, en matière de retraites ont, ou auront, pour conséquences une baisse drastique des pensions pour de nombreux salariés.

La privatisation des services publics a pour conséquence des hausses de prix qui, si elles peuvent être limitées dans certains secteurs, sont, dans l'avenir, amenées à gravement grever le budget des ménages.

En matière de **libertés** publiques, le traitement du problème de l'immigration, la mainmise du pouvoir – directement ou indirectement – sur les médias, la réorganisation du système judiciaire sont autant de secteurs où les libertés sont mises à mal.

Face à cette situation, le mur auquel se sont heurtées la mobilisation sociale et les actions syndicales ont amené ces derniers temps nombre de salariés à compter sur les résultats électoraux aux différents scrutins pour retrouver l'espoir d'être entendus. L'expérience nous montre malheureusement que cette voie politique n'est pas la bonne, d'une part parce que, qu'elles soient favorables ou défavorables au gouvernement, les élections n'ont pas modifié la ligne de conduite du pouvoir, d'autre part parce que le paysage politique laisse peu espérer une perspective de changement radical.

Pas question, donc, de baisser les bras, de se laisser aller à un fatalisme défaitiste, l'heure est à organiser, partout, au quotidien la résistance à la base et, au sommet, d'organiser et de fédérer les luttes. Je vous souhaite donc une bonne nouvelle année scolaire de mobilisation et d'action.

Michel ZERWETZ
Secrétaire académique

Hors classe des Certifiés

Retards d'inspections	Pmv	Retards	en %
Documentation	59	24	41%
Philosophie	35	7	20%
Lettres classiques	35	6	17%
Lettres modernes	415	82	20%
Anglais	328	69	21%
Espagnol	141	30	21%
Allemand	51	5	10%
Autres langues	3	0	0%
Histoire-Géographie	333	46	14%
S.E.S.	56	4	7%
Mathématiques	325	23	7%
Technologie	169	25	15%
Physique-Chimie	112	6	5%
Physique appliquée	29	5	17%
S.V.T.	108	16	15%
Arts plastiques	44	9	20%
Education musicale	55	18	33%
S.T.I.	121	11	9%
Éco-Gestion	161	17	11%
Σ :	2580	403	16%

Moy. Notes Péda.	11 ^{ème} éch.	10 ^{ème} éch.
Documentation	51,00	48,60
Philosophie	48,20	48,00
Lettres classiques	49,50	46,86
Lettres modernes	47,95	48,14
Anglais	47,08	46,98
Espagnol	49,70	47,15
Allemand	-	47,67
Autres langues	-	45,00
Histoire-Géographie	50,07	47,95
S.E.S.	49,40	48,00
Mathématiques	49,40	47,70
Technologie	48,13	47,26
Physique-Chimie	48,27	49,17
Physique appliquée	-	46,00
S.V.T.	48,88	47,33
Arts plastiques	50,33	48,17
Education musicale	48,00	47,20
S.T.I.	49,43	48,50
Éco-Gestion	49,44	48,04
Σ :	48,87	47,73

<u>Hors classe Certifiés</u> <u>2009</u>	Σ promv	dont Promus	Σ promv 11 ^è éch.	dont Promus	en %	Σ promv 11 ^è +3ans	dont Promus	en %	Σ promv 10 ^è éch.
Tous	2581	156	216	150	69%	39	28	72%	469
Hommes	1242	75	107	72	67%	23	14	61%	248
Femmes	1339	81	109	78	72%	16	14	88%	221
Collèges	1494	75	106	72	68%	22	19	86%	270
Lycées	1049	72	99	71	72%	16	9	56%	184
ZEP + APV + AR	523	29	36	26	72%	8	6	75%	91
Autres	2058	127	180	124	69%	31	22	71%	378
Concours	2422	119	156	113	72%	19	15	79%	400
Listes d'aptitude	159	37	60	37	62%	20	13	65%	69
Documentation	59	6	8	5	63%	0	0	-	17
Philosophie	35	4	5	4	80%	1	1	100%	5
Lettres classiques	35	3	6	3	50%	1	1	100%	8
Lettres modernes	415	20	34	20	59%	9	7	78%	65
Anglais	328	20	28	19	68%	11	8	73%	64
Espagnol	141	10	12	10	83%	0	0	-	16
Allemand	51	0	0	0	-	0	0	-	9
Italien	0	0	0	0	-	0	0	-	0
Autres langues	3	0	0	0	-	0	0	-	1
Histoire-Géographie	333	16	20	14	70%	3	3	100%	66
S.E.S.	56	5	6	5	83%	0	0	-	10
Mathématiques	325	20	26	19	73%	2	1	50%	62
Technologie	169	9	14	9	64%	1	1	100%	36
Physique-Chimie	112	8	15	8	53%	5	2	40%	9
Physique appliquée	29	0	0	0	-	0	0	-	4
S.V.T.	108	11	10	10	100%	2	2	100%	22
Arts plastiques	44	3	4	3	75%	0	0	-	7
Éducation musicale	55	1	2	1	50%	2	1	50%	8
S.T.I.	121	8	9	8	89%	0	0	-	30
Éco-Gestion	161	12	17	12	71%	2	1	50%	30
Σ :	2580	156	216	150	69%	39	28	72%	469

Hors classe des certifiés (suite)

Comment en sort-on ?

Les années se suivent et, pour l'essentiel se ressemblent. Le barème dit « au mérite » ressemblant furieusement à une partie de roulette russe dont les victimes sont dûment identifiées : des collègues en fin de carrière qui déplaisent à tel ou tel, chef d'établissement ou IPR, c'est selon...

Les statistiques le montrent à l'envi et, devant ce qu'elles mettent en évidence, l'administration reste parfois sans voix, tant est difficile l'exercice consistant à en justifier les constats.

Ainsi, cette année, alors que du côté des chefs d'établissement on note quelques améliorations – disparités moins criantes d'un établissement à l'autre, par exemple – et sans toutefois que l'on comprenne toujours ce qui a pu motiver tel ou tel « avis » ou sans que l'on sache pourquoi tous les collègues du 11^{ème} échelon sont jugés « excellents » dans tel lycée de St-Denis quand un quart seulement d'un lycée de St-Pierre le sont ou pourquoi la moitié des 11^{ème} échelon sont jugés excellents en lycées quand il ne s'en trouve qu'un bon tiers en collèges...

Mais, la nouveauté cette année, on l'a trouvée du côté de l'inspection. Nous avons déjà dénoncé les années passées les disparités de notation entre disciplines – elles n'ont hélas pas changé – ou l'inégale fréquence des inspections et les retards inadmissibles que l'on constate mais, cette année, on a assisté du côté des IPR à des différences de traitement tant à l'intérieur d'une discipline qu'entre disciplines qui dépassent l'entendement. Ainsi a-t-on pu mettre en évidence un coefficient de corrélation de 0,51 ! Tout élève de terminale qui a entendu parler de statistiques sait ce que cela signifie : **il n'y a aucun rapport entre les notes pédagogiques et l'avis mis par les IPR** qui est, faut-il le rappeler, décisif puisqu'évoluant entre 0 et 30 points quand on trouve pas moins de 120 collègues dans un écart de dix points et plus de 300 dans un écart de 20 points !.. Une inspectrice, peu au fait de ces subtilités statistiques – et sans trop craindre le ridicule, disons-le... – a cru bon, suite à cet argument, d'expliquer que ce n'était là que l'effet de cas particuliers. Bien mal lui en prit : le Secrétaire général qui, faute de recteur, présidait la CAPA, se vit obligé de lui rappeler qu'au contraire, et précisément, on n'était justement pas dans des cas particuliers et qu'un tel résultat posait problème !

Ce n'est pas la première fois, disons-le, que nous mettons en évidence, chiffres à l'appui, les incohérences et, surtout, l'injustice foncière d'un tel système. Et les réponses apportées par l'administration ont toujours été très embarrassées, tant est difficile, y compris pour eux, de le justifier et tant sont grands les effets. Pourquoi tel ou tel partira-t-il à la retraite sans sa hors

classe ? A-t-il vraiment démérité ou bien le hasard d'une mutation, l'échine insuffisamment souple au regard de tel IPR ou de tel chef sont-ils la cause de cette sanction ? Pourquoi ce collègue d'Anglais que nous avons défendu part-il dans quelques jours à la retraite sans sa hors classe en dehors du fait que, fatigué par la nième mode pédagogique qu'on cherche à lui imposer, il a choisi de s'en accommoder et de faire simplement son travail ?

La question, dès lors, est simple : comment sort-on de tels travers ? Nous sommes évidemment convaincus que la revendication du SNES – à savoir la suppression de la hors classe et la recomposition de la grille indiciaire en 11 échelons allant de l'indice actuel du 1^{er} échelon à l'indice terminal de la hors classe actuelle – reste la seule « bonne » solution. Mais nous savons trop bien que, faute d'une lutte d'ensemble, un tel objectif est actuellement hors de portée. Aussi, après avoir mis en évidence année après année l'injustice d'un tel système faussement méritocratique, nous proposons qu'à tout le moins soit largement minorée la part de « mérite », que soient mieux prises en compte les années passées dans le 11^{ème} échelon et que des « parachutes » soient mis en place : notation des chefs suivant les mêmes procédures que la notation administrative avec possibilité de contestation des collègues en CAPA – au moins pour les 10^{ème} et 11^{ème} échelon – et, pour les IPR, vérification de la cohérence des avis portés avec les notes pédagogiques et « harmonisation » entre disciplines.

Ces filets n'empêcheraient sûrement pas toutes les injustices et l'inéquité actuelle mais, au moins, en minoreraient le nombre et l'ampleur. Dans un « jeu à somme nulle », c'est-à-dire où les promotions des uns se font au détriment de celles des autres, veiller à l'équité de traitement, à la justice est un minimum exigible et que nous exigeons. Les CAPA de révision de notes administratives montrent chaque année tout l'intérêt de leur tenue. Pourquoi discute-t-on des heures durant de l'attribution ou pas de 1/10^{ème} de point alors que, pour la hors classe, ce sont actuellement 50 points qui sont distribués hors de tout contrôle et sans que les principaux intéressés puissent même les contester ? Poser la question, c'est y répondre : cela doit cesser ! Un groupe de travail se réunira en octobre au rectorat sur le sujet. Nous y porterons nos revendications et verrons les propositions que fait l'administration. Nous verrons également comment les autres syndicats réagissent, ce qu'ils proposent et auront à cœur de réaliser une unité qui ne va pas toujours de soi...

Lionel MILLOT
Co-Sec. acad. adjt.
Élu CAPA Certifiés

Hors classe des certifiés (fin)

Quelques commentaires...

Sur le 1^{er} tableau, à savoir les retards d'inspection (dernière inspection datant de plus de 5 ans) : redisons ici que notre propos n'est pas de discréditer telle ou telle inspection au motif, par exemple, qu'elle ne ferait pas son travail. Nous savons qu'hélas ce phénomène a le plus souvent pour cause le nombre insuffisant d'IPR au regard de l'effectif de la discipline. Et que cela peut se conjuguer, comme en Lettres, avec la charge de travail qu'on leur impose de surcroît... Même si, comme en Documentation, aucun de ces arguments ne tient... Notre propos, répétons-le donc, est de mettre en évidence la disparité de traitement des collègues et les conséquences sur leur carrière. Car, si pour la hors classe elle-même, existe un « parachute », à savoir l'attribution de la note moyenne de l'échelon en cas de retard, pour les promotions rien de tel. Et comme les CAPA de promotions se font toutes

Répartition des avis des IPR sur les 11 ^{ème} échelon		30 pts		20 pts		10 pts		0 pt	
Discipline	11 ^{ème} éch.	Nb.	en %	Nb.	en %	Nb.	en %	Nb.	en %
Documentation	8	5	63%	3	38%	0	0%	0	0%
Philosophie	5	1	20%	3	60%	1	20%	0	0%
Lettres classiques	6	1	17%	5	83%	0	0%	0	0%
Lettres modernes	34	4	12%	19	56%	11	32%	0	0%
Anglais	28	4	14%	18	64%	6	21%	0	0%
Espagnol	12	5	42%	7	58%	0	0%	0	0%
Histoire-Géographie	20	8	40%	11	55%	1	5%	0	0%
S.E.S.	6	5	83%	1	17%	0	0%	0	0%
Mathématiques	26	7	27%	18	69%	1	4%	0	0%
Technologie	14	5	36%	9	64%	0	0%	0	0%
Physique-Chimie	15	1	7%	8	53%	6	40%	0	0%
Physique appliquée	0	0	-	0	-	0	-	0	-
S.V.T.	10	6	60%	3	30%	1	10%	0	0%
Arts plastiques	4	1	25%	3	75%	0	0%	0	0%
Education musicale	2	0	0%	1	50%	0	0%	1	50%
S.T.I.	9	4	44%	4	44%	0	0%	1	11%
Éco-Gestion	17	4	24%	10	59%	3	18%	0	0%
Σ :	216	61	28%	123	57%	30	14%	2	1%

disciplines confondues, il est clair que certains regardent passer les trains et se voient injustement sanctionnés en étant le plus souvent promus à l'ancienneté (20 % des promouvables, faut-il le rappeler). C'est pourquoi nous proposons que soit mise en place une procédure de secours qui préserve ainsi les collègues en retard d'inspection pour les campagnes de promotions.

Le second tableau montre d'incontestables disparités des moyennes des notes pédagogiques effectivement attribuées (le calcul ne prend pas en compte les moyennes pédagogiques attribuées à tous ceux qui avaient une inspection datant de plus de 5 ans) : presque 4 points d'écart au 11^{ème} échelon et plus de 4 points au 10^{ème}. Quand on connaît les écarts qui séparent les promus, c'est beaucoup et, pour tout dire, c'est trop. Là encore, l'incidence sur la carrière des collègues est importante et, par conséquent, et au nom de l'équité, nous demandons que soit effectuée une péréquation de l'ensemble des notes. Si l'on observe bien qu'en dépit de gros retards d'inspection, nos collègues documentalistes se retrouvent les mieux notés, on cherche à comprendre pourquoi nos collègues d'Éducation musicale ont 4 points de moins (sachant qu'eux aussi souffrent des mêmes retards). L'inspection répugne à cette opération au motif qu'elle serait seule juge de sa notation et qu'elle y voit une remise en cause de ses prérogatives et de son jugement. Outre que les mêmes ne montrent aucune timidité particulière quand il s'agit de demander à des correcteurs de baccalauréat de remonter leur notes, ils ne peuvent, en fait, justifier ces écarts. Les « traditions » disciplinaires qui perdurent sont des pesanteurs qui les imprègnent et dont ils ne sont pas forcément conscients ou, s'ils le sont, qu'ils n'acceptent pas de voir remises en cause. Une sorte d'« infailibilité » que l'on croyait réservée au Vatican semble tenir lieu de viatique... Tant que les promotions se jouaient au sein d'une même discipline, c'était sans grande importance mais dès lors qu'elles se jouent toutes disciplines confondues, rien ne va plus...

Le 3^{ème} tableau montre là aussi des disparités étonnantes. Tandis que tous les 11^{ème} échelon sont promus en S.V.T., par exemple, ils ne sont à effectifs comparables, que 53 % en Sciences physiques ou que 59 % en Lettres modernes. Est-ce bien normal ? Est-ce juste ? Nos collègues de Lettres, dont pourtant peu envient la charge de travail, démériteraient-ils à ce point ? Serait-il possible qu'enfin une réelle harmonisation prévale entre disciplines ? Est-ce là une revendication hors de propos ? Nous ne le croyons pas et le réclamerons évidemment au prochain groupe de travail.

Enfin, le 4^{ème} et dernier tableau ci-dessus montre l'origine de ces disparités dans les promotions par la répartition des « avis » qui vont, pour les « exceptionnel » rapportant 30 points au barème, de 83 % en S.E.S. à 7 % en Sciences physiques et seulement 12 % en Lettres modernes ou 14 % en Anglais ! Nos physiciens, nos anglicistes, nos « lettrés » sont-ils donc si mauvais ? Et nos économistes si bons ? La réalité, nous le savons tous, n'est ni celle-ci ni celle-là. Remettre bon ordre à tout cela est une mesure de justice. Le règne du « *laissez faire* » ne peut raisonnablement perdurer. Et, pas plus que les « codes de bonne conduite » dans les salles de marchés, pas plus les promesses qu'on nous fait chaque année ne sont suivies d'effet. La régulation, ici comme ailleurs, est d'actualité et une « ardente nécessité ».

Le SNES fera des propositions. C'est son rôle. Nous demanderons à l'administration, au recteur en premier lieu, d'intervenir sur tout cela. Il ne s'agit nullement pour le SNES d'entretenir ici des rivalités disciplinaires. Si elles existent – et il nous arrive tous de le constater – elles sont sans fondement dans un système qui nous explique que le nec plus ultra est l'interdisciplinarité, la concertation, le travail d'équipe, etc. Les faire taire, encourager cette coopération, ne peut passer par la mise sous le boisseau des constats faits ici. Souhaitons que tout ceci soit compris et entendu rapidement...

L.M.

Hors classe des agrégés

La CAPA nous a permis de réaffirmer notre revendication de la création d'un 12^{ème} échelon permettant, ainsi, à nos collègues « englués » dans le 11^{ème} échelon depuis plusieurs années d'espérer une revalorisation de leur traitement et à terme de leur pension. Cette politique de rémunération collective serait, d'une part, plus juste que l'octroi à quelques uns – 28 en 2006, 29 en 2007, 31 en 2008 à la Réunion) – de la « hors classe » et, d'autre part, induirait une augmentation du pouvoir d'achat pour tous, non négligeable, aujourd'hui.

Le barème comporte, comme les années précédentes, trois parties, chacune de 100 points :

- ◆ les points liés à l'échelon, à la condition d'avoir été promu au moins au choix ;

- ◆ l'addition des notes administrative et pédagogique ;

- ◆ l'avis du recteur : " *Insuffisant* ", " *Honorable* ", " *Très honorable* ", " *Remarquable* ", " *Exceptionnel* " soit respectivement 0, 10, 30, 60, 90 points auxquels peuvent s'ajouter 10 points pour 5 années passées en établissement difficile.

Les avis du recteur se sont répartis en 2 " *Insuffisant* ", 68 " *Honorable* ", 313 " *Très honorable* ", 86 " *Remarquable* ", et 54 " *Exceptionnel* ".

Chacun comprendra que l'avis recteur est l'élément déterminant du barème pour différencier les collègues et octroyer une chance d'être ou ne pas être promu à la hors classe. Il faut noter que cet avis « donné » par le recteur est

Révision de note administrative

10 cas seulement cette année. Est-ce parce que les chefs d'établissement lisent, enfin, les circulaires encadrant la notation ou les collègues hésitent-ils, plus qu'auparavant, à contester ? Nous n'avons pas la réponse...

10 cas, mais un cas très épineux puisqu'il s'agissait d'une baisse d'un demi point pour un collègue du collège Mille Roches où persiste un conflit entre les enseignants et la nouvelle principale (10 contestations de notes chez les certifiés). Nous avons défendu ce collègue en démontant un à un les arguments figurant dans le rapport de la principale mais nous avons rencontré une vive opposition de la part du recteur comprenant bien que remonter la note serait compris comme un désaveu de la chef(e) d'établissement. La solution du « juste milieu », de la « poire coupée en deux » proposée par l'IPR ne nous satisfait pas. Ramener la note à celle de l'an passée c'est effectivement effacer la baisse mais pas la sanction : **une note gelée est une sanction...**

Au final, le recteur acceptera, avec beaucoup de réticence, le rétablissement de la note au niveau de celle de l'année

fondé quasi exclusivement sur l'avis des IPR ; Ainsi dans l'état actuel, pour l'accès à la hors classe, il est vivement recommandé d'avoir été inspecté récemment et... par l'IPR en fonction dans l'académie. La CAPA a parfaitement illustré, une fois encore, que le « mérite » vanté par les IPR tenait à leur connaissance du collègue et non de son dossier :

Discipline	Propositions Réunion	Avis Exceptionnel	Nombre de promus
Allemand	1	1	0
Anglais	8	6	4
Arts appliqués	2	1	1
Arts plastiques	3	2	1
Biochimie-Génie biologique	1	1	0
Économie et Gestion	8	4	2
Éducation musicale	0	0	0
E.P.S.	15	6	5
Espagnol	3	2	2
Génie Civil	3	2	2
Génie électrique	4	2	2
Génie mécanique	3	1	1
Histoire et Géographie	4	3	1
Lettres classiques	4	1	1
Lettres modernes	8	4	4
Mathématiques	20	8	5
Philosophie	2	1	0
Sciences physiques	6	2	2
Physique appliquée	2	1	1
S.E.S.	2	1	0
S.V.T.	8	5	4
Total :	107	54	38

ème ».

Au final, le recteur enverra à la CAPN une liste de 107 noms dont 54 ont obtenu l'avis " *Exceptionnel* ", sur les 533 promouvables de l'académie de la Réunion, le barème du premier s'établissant à 289 points.

En juillet, à Paris, 38 collègues (37 au 11^{ème} échelon) ont été promus dont les cinq pour lesquels nous avons demandé qu'ils soient proposés par l'académie en dehors du barème.

précédente.

Après ce débat houleux et vif, les cas suivant furent plus classiques à ceci près que la majorité des notes contestées était celles harmonisées par le recteur car trop largement augmentées par les chefs d'établissement.

Rappelons, ici, que l'augmentation standard, encadrée par une circulaire rectorale, est de 0.5 point pour les notes inférieures à 39 et de 0.1 au-delà. Le SNES est attaché au respect de cette progression pour tous car source d'équité. Nous savons bien que les chefs d'établissement ont des attitudes singulières pour l'appréciation administrative des collègues ; c'est, ainsi, éviter pour chacun qu'au hasard d'une mutation nous subissions les fantaisies d'un nouveau chef.

En témoigne l'histoire du collègue de Mille Roches qui, avant l'arrivée de la nouvelle principale, avait toujours été bien noté et qui, placé dans un nouvel établissement, donne toute satisfaction à son nouveau chef d'établissement.

C'est pourquoi il est nécessaire que les sections d'établissement (S1) rencontrent les proviseurs et principaux durant les campagnes de notations afin de leur rappeler l'encadrement de la notation administrative.

Liste d'aptitude agrégés

CAPA agrégés du 30 mars 2009

Ce premier rendez-vous avec le nouveau recteur sera marqué par sa réticence à proposer autant de candidatures qu'il n'y avait de places.

En 2008, pour l'académie de la Réunion, sur 31 propositions faites, seuls trois collègues ont été promus ; le peu de candidatures retenues freine, décourage les collègues, les amenant à abandonner cette voie de promotion rendue de plus en plus étroite par la baisse du nombre de postes aux concours menée par le gouvernement.

Le SNES, qui défend cette voie de promotion, demande à la fois l'augmentation des postes aux concours externes et internes et l'augmentation des promotions au corps des agrégés par liste d'aptitude à hauteur de 20 % des admissions aux concours à la place des 14% aujourd'hui.

Nous avons renouvelé notre demande d'instauration d'un barème donnant plus de clarté et transparence aux propositions.

À défaut de barème, les « hiérarchies de proximité » jouent un rôle trop important. Néanmoins nous avons obtenu que les propositions portent plutôt sur des dossiers de collègues arrivés au 7^{ème} échelon de la hors classe des certifiés (19 sur 26), seuls deux n'étaient pas certifiés hors classe et, pour la plupart, ont des diplômes supérieurs à la licence.

Au final 26 dossiers seront retenus pour être proposés par l'académie de la Réunion à la CAPN de mai 2009.

Éric DUCROUX

Discipline	Prop. CAPA	Promus CAPN	Nb. Prom.
Allemand	1		10
Anglais	3		28
Arts plastiques			4
Économie et Gestion	3	2	16
E.P.S.	2		15
Espagnol	2		11
Génie civil	1		2
Génie électrique	1		3
Génie mécanique	0		4
Histoire et Géographie	3		29
Lettres classiques			11
Lettres modernes	2		30
Mathématiques	2	2	53
Mécanique	0		6
Philosophie	1	1	11
Sciences physiques	2		32
S.E.S.	1		6
S.V.T.	2	1	20
Total :	26	6	304

A.E.D.

Assistants d'éducation : de vraies solutions existent !

En 2003, Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale, supprimait les postes de maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE) occupés par des étudiants. Le statut de ces MI-SE leur garantissait un emploi pour la durée de leurs études (7 ans) et des conditions de travail et de rémunérations qui leur permettaient d'étudier dans de bonnes conditions.

Ils furent remplacés par les assistants d'éducation (AED), emplois par essence précaires puisque chaque année les chefs d'établissements peuvent mettre fin à leur contrat sans avoir à justifier leur décision. La FSU a vigoureusement dénoncé ce changement de statut des étudiants-surveillants qui constituait une régression tant pour la sécurité de leur emploi que pour leurs conditions de travail et de rémunérations.

Par la suite le ministère utilisa également ce même statut pour les assistants pédagogiques, chargés du soutien scolaire, et pour les assistants de vie scolaire (AVS) chargés d'accompagner les élèves handicapés intégrés dans les établissements scolaires.

L'année 2003 fut aussi celle où les contrats des emplois jeunes de l'Éducation nationale arrivaient à leur terme. Ceux-ci occupaient des fonctions sans rapport avec la surveillance (maintenance des réseaux informatiques des établissements scolaires, soutien scolaire, emplois administratifs ou dans les CDI). Face à la mobilisation de ces personnels, devenus indispensables au fonctionnement des établissements, le ministère décida de les garder en poste en leur attribuant un contrat d'AED.

Beaucoup d'entre eux sont donc en poste depuis 11 ans et ne sont pas ou plus des étudiants mais occupent un réel emploi qui, du fait de sa permanence, doit être pérennisé.

Aujourd'hui, à la fin de leur contrat d'AED, ces personnels se retrouvent sans emploi. Cette situation dramatique est très mal vécue par de nombreux AED, en particulier du fait des difficultés d'accès à l'emploi dans notre département et de l'absence de formation dès le début de leur contrat.

Sur ce sujet, la position de la FSU est claire, nous revendiquons :

- Que les fonctions de vie scolaire soient occupées par des étudiants, avec retour au statut de MI-SE ;
- **et nous rappelons que des statuts de fonctionnaires existent pour les intégrer** : il suffirait d'ouvrir les concours de techniciens informatiques et d'aides-laboratoire et d'augmenter les postes offerts aux concours administratifs.

Pour l'immédiat nous demandons :

- qu'aucun contrat ne soit interrompu ;
- que les collègues aient un service hebdomadaire et non annualisé ;
- qu'un protocole de formation soit mis en œuvre pour eux ;
- et, qu'enfin, un moratoire d'un an se mette en place pour préparer un programme d'intégration par concours pour tous les collègues qui le souhaiteraient, puisqu'encore une fois nous le disons : les statuts existent !

Christian Picard

Secrétaire départemental de la FSU

TZR : affectations en juillet...

Cette année le rectorat avait choisi d'organiser les groupes de travail (GT) en début de période de vacances. Cette initiative serait louable (même si il est difficile pour les élus du personnel d'être présents, car eux aussi ont droit à des congés !..) si elle conduisait à une information aux collègues concernés le plus tôt possible, en tout cas, avant le 12 Août... pour une pré rentrée le 17 ! Mais encore une fois nombre de collègues ont été prévenus très (trop) tardivement les empêchant de s'organiser pour effectuer la rentrée dans de bonnes conditions.

En juillet, deux GT ont eu lieu pour les collègues titulaires sur zone de remplacement (TZR), l'un pour déterminer l'établissement de rattachement administratif (RAD), le 3, puis l'autre, les 21 et 22, pour affecter certains collègues sur des blocs de moyens provisoires (BMP) ou des remplacements à l'année (AFA).

Première étape : le 3 juillet, pour déterminer le « RAD » des TZR. Nous nous interrogeons sur l'intérêt de ce GT pour l'avenir, dans la mesure où cette année le rectorat nous a informé qu'il ne communiquerait pas les résultats, tout « RAD » étant susceptible d'être modifié lors des affectations à l'année (AFA). C'est pourquoi nous avons renseigné les adhérents en précisant bien le caractère précaire de cette information. Dans la grande majorité les rattachements administratifs antérieurs ont été reconduits sauf lorsque des collègues avaient précisé vouloir changer d'établisse-

ments de rattachement ou quand le rectorat a estimé devoir faire face à des besoins dans des établissements précis.

La deuxième étape, programmée sur un après midi, s'est déroulée sur deux jours, les 21 et 22 juillet, et a permis à 173 TZR (sur 527) d'être affectés à l'année. Le GT a utilisé deux critères : le barème commun (ancienneté d'échelon et ancienneté dans le poste) et les « préférences » des collègues. Il faut noter, ici, que nombre de collègues n'exprime pas de préférence rendant plus aléatoire le lieu d'affectation. Rappelons également que le rectorat a décidé de ne plus tenir compte de la préférence exprimée par certains TZR pour les remplacements de courte ou moyenne durée.

D'autre part, lors de ce second GT, la politique du rectorat a été de rattacher systématiquement les TZR dans l'établissement où ils sont affectés à l'année. Cela ne va pas sans poser de problèmes notamment en termes d'indemnisation des déplacements pour certains collègues, ou de choix de la commune de résidence pour les TZR nouvellement arrivés dans l'académie.

Fréquemment (51 TZR sur les 173 en AFA) l'affectation a été décidée par le rectorat avec un complément sur un autre établissement. Cette situation peu satisfaisante résulte de la politique du gouvernement qui, en réduisant le nombre de postes, induit des demandes de BMP par les établissements, supports souvent dédiés aux TZR.

Éric DUCROUX

...et situation depuis la rentrée

Le bilan des commissions d'affectation dressé par l'article précédent laisse voir une rentrée où, a priori, beaucoup de TZR restent sans AFA et donc disponibles pour effectuer des remplacements. Mais cela cache des disparités selon les disciplines et les zones géographiques : dans certaines zones/disciplines, il y a dès la rentrée une pénurie de remplaçants.

Pour les TZR affectés à l'année, les difficultés rencontrées à la rentrée sont multiples : connaissance tardive du lieu d'affectation, services partagés sur plusieurs établissements, changements de RAD ou d'AFA après la commission (voire après la rentrée), affectations hors-zone... Ajoutez à cela l'attitude peu accommodante de certains chefs d'établissement (voire de certains collègues !..) pour les emplois du temps et l'attribution des services, et vous obtenez une rentrée riche en désagréments. Nous rappelons que les collègues affectés à l'année ont droit à des frais de déplacement lorsque leur établissement d'AFA est situé dans une autre commune que l'établissement de rattachement. C'est pourquoi il faut être particulièrement vigilant sur les changements tardifs du rattachement décidés par le rectorat en dehors des commissions.

Pour les TZR qui n'ont pas d'affectation à l'année : vous êtes considérés comme affecté sur un remplacement « courte ou moyenne durée » (CMD) dès lors que votre prise de fonction dans un établissement se fait après la date de rentrée des élèves, même si vous y restez jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par conséquent il faut être particulièrement vigilant sur les dates figurant sur vos arrêtés ou PV d'installation. Nous vous rappelons que l'affectation sur un remplacement CMD ouvre droit au versement de l'indemni-

té de sujétion spéciale pour les remplacements (ISSR) si elle a lieu en dehors de l'établissement de rattachement.

Les TZR affectés sur des remplacements CMD n'ont pas une situation plus enviable que ceux qui sont en AFA : l'affectation sur les suppléances est décidée par le rectorat sans aucune transparence, les ordres de mission tardent à être envoyés aux collègues, les dates de début et de fin du remplacement ne sont pas toujours communiquées. Enfin, entre les remplacements, les chefs d'établissement ont parfois très à cœur d'occuper « leurs » TZR. Lorsqu'il s'agit d'effectuer des tâches pédagogiques, avec des élèves, dans son domaine de compétences, cela est parfaitement légitime. En revanche, s'il s'agit de tâches qui n'ont pas d'autre but qu'occuper à tout prix les collègues ou de pallier le manque de personnel de vie scolaire ou de professeurs documentalistes, cela est moins acceptable, et les textes permettent d'ailleurs de le refuser (contactez le SNES en cas de doute).

Pour le SNES la défense des TZR représente un enjeu important. En commission, nos élus essaient de faire respecter les règles en matière d'affectation. Mais en dehors de ces commissions, les seules informations dont nous disposons sont celles des collègues qui nous appellent (permanence téléphonique TZR au 0692 34 97 95) ou nous écrivent – snestzr@reunion.snes.edu – pour nous signaler leurs problèmes ou nous poser des questions. Il est donc essentiel que vous, TZR ou collègues de TZR, fassiez remonter le plus d'informations possible au SNES afin que nous puissions intervenir de manière efficace pour faire avancer le statut des TZR dans l'académie.

Julien LAFON

Renouvellement de la CA académique

Vote d'orientation du 4 au 29 mai 2009

Établissement	Localité	Ins.	Vot.	B&N	Exp.	U&A	NER
CLG. GUY MÔQUET	ST-BENOÎT	3	3	0	3	3	0
CIO DE ST-BENOÎT	ST-BENOÎT	4	3	0	3	3	0
CLG. MILLE ROCHES	ST-ANDRÉ	12	3	1	2	2	0
LYC. BEL AIR	STE-SUZANNE	13	6	0	6	6	0
LYC. GEORGES BRASSENS	ST-DENIS	11	6	0	6	4	2
LYC. LISLET GEOFFROY	ST-DENIS	21	11	1	10	8	2
LYC. BELLEPIERRE	ST-DENIS	30	9	0	9	9	0
CIO DE STE-CLOTILDE	ST-DENIS	3	3	0	3	3	0
LYC. MOULIN JOLI	LA POSSESSION	15	7	1	6	3	3
CLG. RAYMOND VERGÈS	LA POSSESSION	7	3	0	3	3	0
LYC. JEAN HINGLO	LE PORT	30	17	0	17	6	11
CLG. VILLAGE TITAN	LE PORT	9	8	0	8	0	8
LYC. ÉVARISTE DE PARNY	ST-PAUL	29	21	2	19	15	4
LYC. ST-PAUL IV	ST-PAUL	7	3	0	3	3	0
CLG. ALBERT LOUGNON	ST-PAUL	10	3	0	3	3	0
CLG. ANTOINE SOUBOU	ST-PAUL	17	10	0	10	7	3
CLG. PLATEAU CAILLOU	ST-PAUL	10	3	0	3	2	1
LP VUE BELLE	ST-PAUL	5	4	0	4	4	0
LYC. DE TROIS BASSINS	LES TROIS BASSINS	19	16	0	16	16	0
CLG. LA CHALOUPPE ST-LEU	ST-LEU	3	3	1	2	2	0
CLG. MARCEL GOULETTE	ST-LEU	12	8	0	8	8	0
CLG. POINTE DES CHÂTEAUX	ST-LEU	6	4	0	4	4	0
LYC. DES AVIRONS	LES AVIRONS	31	25	2	23	22	1
LYC. ANTOINE ROUSSIN	ST-LOUIS	28	19	2	17	15	2
LYC. JEAN JOLY	ST-LOUIS	28	15	0	15	14	1
CLG. LECONTE DE LISLE	ST-LOUIS	9	3	0	3	2	1
LYC. AMBROISE VOLLARD	ST-PIERRE	18	7	0	7	6	1
LYC. DE BOIS D'OLIVE	ST-PIERRE	21	14	0	14	14	0
CLG. RAVINE DES CABRIS	ST-PIERRE	10	7	0	7	3	4
CLG. TERRE SAINTE	ST-PIERRE	8	5	0	5	4	1
CLG. HENRI MATISSE	ST-PIERRE	8	3	0	3	3	0
LYC. ROLAND GARROS	LE TAMPON	55	46	0	46	44	2
LYC. BOISJOLY POTIER	LE TAMPON	17	14	2	12	12	0
LYC. PIERRE LAGOURGUE	LE TAMPON	22	15	0	15	14	1
CLG. TERRAIN FLEURY	LE TAMPON	12	8	0	8	8	0
CLG. PAUL BADRÉ (14ème Km)	LE TAMPON	13	8	1	7	7	0
CLG. TROIS MARES	LE TAMPON	10	3	1	2	2	0
CIO DU TAMPON	LE TAMPON	5	5	0	5	5	0
CLG. JOSEPH SUACOT	PETITE ÎLE	7	3	0	3	3	0
LYC. PIERRE POIVRE	ST-JOSEPH	12	3	0	3	2	1
CLG. JOSEPH HUBERT	ST-JOSEPH	5	5	0	5	4	1
CLG. LA MARINE VINCENDO	ST-JOSEPH	14	4	0	4	4	0
RETRAITÉS		44	15	0	15	11	4
ISOLÉS		462	148	11	137	111	26
Total :		1115	529	25	504	424	80
en %			47,4%			84,1%	15,9%
Évolution :			- 4,7			+ 2,8	- 2,8
Sièges à la C.A. acad. :						30 (+ 1)	5 (- 1)
Sièges au Bureau académique :						10 (+ 1)	1 (- 1)

Nous publions ci-contre, et conformément à notre règlement intérieur, les résultats enregistrés dans les établissements lors de notre dernier scrutin interne – "vote d'orientation" – visant à renouveler la C.A. académique et nationale.

Un prochain « *Courrier du S-1* » fera de même pour le vote d'orientation national. On retiendra de ces votes que la participation est en baisse de 4,7 pts avec 47,4 % de votants et que, nationalement, les résultats sont globalement les suivants dans notre académie : *U.&A.* : 400 (79,7 % ; - 2,9) ; *É.É.* : 86 (17,1 % ; + 6,8) ; *P.R.S.I.* : 12 (2,4 % ; - 2,1) ; *Émancipation* : 4 (0,8 % ; - 1,9).

Prochains scrutins : le vote d'orientation nationale de la FSU qui se déroulera selon les modalités habituelles du jeudi 9 au jeudi 26 novembre et, en mai (les dates ne sont pas encore formellement arrêtées) le vote d'orientation départementale qui déterminera la composition de la moitié des 50 membres du CDFD.

Suite au scrutin du 4 au 29 mai et suivant les résultats enregistrés par la commission électorale et tels que validés par la C.A. académique sortante, sont déclaré(e)s **élu(e)s à la CA académique** :

- Sur la liste **UNITÉ & ACTION** : Patricia BARDOU; Élisabeth BARRACO, Pascal BASSE, Alain BLONDY, Guadalupe CARRERA, Rozenn CHAPELAIN, Jean-François COLLONGUES, Patricia CROSSON, Bruno DENIS, Rahiba DUBOIS, Éric DUCROUX, Daniel FAVRE, Patricia GASTON-VÉRY, Abderrazak IDRISSE, Kérida KARAPA, Julien LAFON, Gérard MARI, Gilbert MARTIN, Martine MASSIAS-MILLOT, René MESSMER, Élisabeth MÉTAIS, Lionel MILLOT, Audrey MOREAU, Olivier MORIN, Corinne PEYRÉ, Natacha RABOUR, Frédéric RAMASSAMY, Charles ROBERT, David ROUDEILLA, Michel ZERWETZ.
- Sur la liste **NOUVELLE ÉCOLE RÉUNIONNAISE** : Valérie CARRASCO, Marie-Hélène DOR, Sophie JEAMBLU, Françoise LEPOAN, Katia VENCO.

Sont désormais membres **titulaires du Bureau académique** :

- Pour la liste **UNITÉ & ACTION** : Élisabeth BARRACO, Rahiba DUBOIS, Éric DUCROUX, Daniel FAVRE, Patricia GASTON-VÉRY, Abderrazak IDRISSE, Martine MASSIAS-MILLOT, Lionel MILLOT, Corinne PEYRÉ, Michel ZERWETZ ;
- Pour la liste **NOUVELLE ÉCOLE RÉUNIONNAISE** : Katia VENCO.

Membres **suppléant(e)s du Bureau académique** :

- Pour la liste **UNITÉ & ACTION** : Patricia BARDOU; Pascal BASSE, Bruno DENIS, Julien LAFON, Gilbert MARTIN, René MESSMER, Élisabeth MÉTAIS, Audrey MOREAU, Olivier MORIN, Natacha RABOUR.
- Pour la liste **NOUVELLE ÉCOLE RÉUNIONNAISE** : Valérie CARRASCO.

Ont été **élu(e)s** lors de la CA du 27 juin :

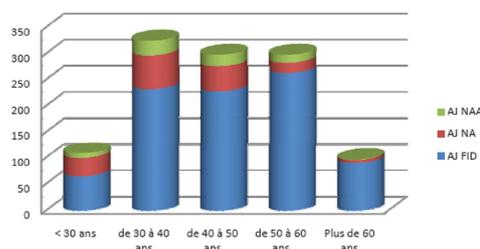
- **Secrétaire académique** : Michel ZERWETZ ;
- **Secrétaires adjoints** : Élisabeth BARRACO, Martine MASSIAS-MILLOT, Lionel MILLOT ;
- **Trésorière** : Patricia GASTON-VÉRY ;
- **Trésorier-adjoint** : Daniel FAVRE

Syndicalisation 2008-2009

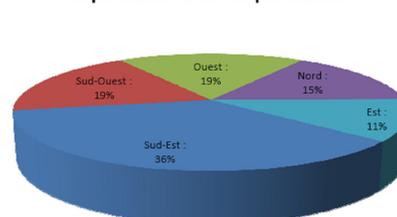
Le SNES a toujours publié son nombre d'adhérents et n'a jamais triché avec les chiffres ce qui, disons-le franchement, est assez original aussi bien dans le champ syndical que politique... Aussi, et comme chaque année, publions-nous ici l'état de la syndicalisation de la section académique lors de la bascule du mois de juillet... : **1127** adhésions enregistrées (dont 44 retraités) soit 9 adhésions de moins qu'en 07-08 (- 0,8 %) qui se répartissent de la façon suivante :

- 616 femmes (54,7 %) dans un champ de syndicalisation féminisé à 49 % ;
- 45 ans de moyenne d'âge pour 42 ans dans l'académie ;
- 73 % de certifiés, 12 % d'agrégés, 6 % de CPE, 3 % de COPsy, 6 % de non titulaires ;
- 36 % dans le bassin Sud-Est, 19 % dans le Sud-Ouest, 19 % dans l'Ouest, 15 % dans le Nord et 11% dans l'Est.

Répartition AJ 08-09 par tranche d'âge
SNES : 45 ans / Réunion : 42 ans



Répartition AJ 08-09 par Bassin



À propos du PDMF

Depuis quelques années l'orientation scolaire et professionnelle fait l'objet d'une multitude de rapports en tous genres, plus ou moins télécommandés, mais aboutissant tous à la même conclusion : l'orientation est mal faite... et c'est la cause principale du chômage et de l'impossibilité de satisfaire les besoins de notre société en matière de qualification professionnelle.

L'opération idéologique n'est cependant pas nouvelle. Dès l'apparition de la première crise d'après-guerre, au début des années 70, qui a eu pour conséquence une explosion du nombre des chômeurs, l'orientation a été désignée comme étant la grande responsable de cette situation et l'on vit réapparaître ce serpent de mer présenté par le patronat comme "la" solution : l'adéquation information-formation-emploi. Pour répondre à cette demande patronale, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque mit en place les « nouvelles procédures d'orientation » qui sont toujours mises en œuvre à ce jour.

Cette nouvelle politique en matière d'orientation se traduit par une place prépondérante de l'information dans le dispositif d'orientation, avec la création de l'ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions) et le glissement des interventions des conseillers d'orientation de l'observation continue et de l'accompagnement scolaire (fonction liée à la généralisation de la scolarité de collège au début des années 60) vers l'information scolaire et professionnelle.

Qu'en est-il de cette vieille lune qu'est l'adéquation information-formation-emploi ?

Du point de vue quantitatif, il est clair que les procédures d'orientation, fussent-elles parfaites, ne pourront jamais régler l'inadéquation en période de sous-emploi entre la demande (nombre de chômeurs) et l'offre (nombre d'emplois offerts).

Du point de vue qualitatif, s'il est vrai qu'un décalage existe entre les secteurs et les niveaux de qualification des emplois proposés et les demandeurs, la solution n'est certainement pas de mettre en accusation l'appareil de formation, sur le thème « le système scolaire et universitaire ne forme pas les jeunes aux besoins de l'économie ».

Pour résoudre ce problème il faut deux conditions : être capable de prévoir l'état de l'emploi (secteurs d'activité et niveaux de qualification) à moyen et long terme, et investir suffisamment dans l'École pour qu'elle puisse amener tous les élèves à une qualification leur permettant une insertion professionnelle.

Or, il est clair qu'aucune de ces deux conditions n'est réunie. Les perspectives en matière d'emploi se limitent le plus souvent, et dans le meilleur des cas, à deux ou trois ans, et l'École a de moins en moins les moyens de remplir sa

mission d'amener tous les élèves aux niveaux de qualification nécessaires au moment où elle subit des dizaines de milliers de suppressions de postes depuis plusieurs années.

La seule chose dont on soit à peu près sûr concernant l'emploi c'est, d'une part que les exigences en matière de qualification augmenteront, d'autre part que plusieurs emplois devront être occupés pour la quasi-totalité des carrières professionnelles.

C'est d'ailleurs ce qui a amené les politiques de la Communauté Européenne à définir des objectifs en matière de qualification, objectifs repris par la loi d'orientation Fillon : 80% de diplômés au niveau baccalauréat et 50% de diplômés au niveau bac+3. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la qualification professionnelle n'est plus définie par un niveau mais par un diplôme.

La mise en place par le ministère du PDMF (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations), expérimenté l'an dernier et généralisé cette année, vise à atteindre, parmi d'autres dispositifs (réforme de la voie professionnelle, réforme des lycées...), ces objectifs de qualification en critiquant les procédures d'orientation actuelles et en ressourçant la vieille antienne de l'adéquation information-formation-emploi. Une bonne information sur les métiers et les formations suffira à atteindre cet objectif !

On peut cependant se poser des questions quant à cette information...

D'abord sur le contexte : l'information sur la situation des entreprises et les emplois, en particulier dans notre département, sera-t-elle vraiment un sujet de motivation et de mobilisation pour les élèves ?

Par ailleurs, quel sera le contenu de cette information ? La question des conditions de travail dans certains secteurs sera-t-elle abordée d'une manière objective ? Les rencontres avec les professionnels se limiteront-elles aux représentants du patronat ou concerneront-elles aussi les représentants des salariés (syndicats par exemple).

D'autre part, on peut craindre que certains secteurs du patronat n'aient pas pour objectif d'amener les jeunes à se motiver pour acquérir une meilleure formation et une meilleure qualification, mais plutôt d'essayer de satisfaire les besoins immédiats et locaux en matière d'emploi.

On peut enfin s'interroger sur les effets de ce dispositif au moment où l'Éducation nationale subit de plein fouet des restrictions budgétaires et des pseudo-réformes (de la maternelle à l'université) qui la mettent dans l'incapacité de résoudre le problème majeur de l'échec scolaire à tous les niveaux d'enseignement, alors que c'est la condition indispensable pour permettre à tous les élèves d'être préparés à leur vie professionnelle dans le long terme.

Michel ZERWETZ
Secrétaire académique
Directeur de CIO

Une injonction rectorale impose à tous les établissements du second degré de mettre en place un PDMF qui concerne tous les niveaux de classes de la 5^{ème} de collège à la terminale de lycée. Comme pour d'autres dispositifs (B2i, histoire des arts...) rien n'est prévu pour la mise en œuvre : aucun horaire supplémentaire pour les élèves, aucune heure de service supplémentaire pour les enseignants, aucun moyens financiers supplémentaires (en particulier pour les contacts avec les entreprises). Par ailleurs, il est évident que cette opération est l'occasion de faire glisser la charge de certaines missions des COPsy (corps en voie d'extinction ?... un retraité sur six actuellement remplacé) vers les équipes pédagogiques.

En conséquence, le SNES appelle à voter contre le projet triennal de PDMF qui doit être soumis aux C.A. des établissements dans le courant du premier trimestre.

CCPA Non titulaires enseignants



Déclaration préalable faite au nom des syndicats enseignants de la FSU

Nous sommes heureux de siéger enfin dans cette CCP élue en décembre 2008 qui, permettez moi de vous le rappeler, était une demande de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire). De ce fait, nous souhaitons rappeler un certain nombre de revendications en espérant qu'elles seront examinées avec la plus grande attention par l'administration rectorale :

Nous souhaiterions que les champs de compétence de la CCP concernent l'ensemble des problèmes qui se posent à toutes les catégories d'enseignants non titulaires (MAGE, contractuels en CDD et en CDI, vacataires) pour ce qui est de leurs conditions d'emploi, d'affectation, de service, de travail et de rémunérations.

Concernant les contrats, nous dénonçons vigoureusement la pratique qui consiste à interrompre (en début de congé) et à renouveler (en fin de congé) des contrats lorsque la période de remplacement inclut une période de congé comme c'est le cas pour les congés de décembre-janvier. Nous demandons par ailleurs la suppression des contrats de vacation.

Concernant l'emploi et l'affectation, nous formulons le vœu que la réunion du groupe de travail qui se tient juste avant la rentrée pour traiter des affectations des TZR permette également dans la foulée d'affecter les MA, les contractuels à l'année et les collègues en CDI ; en particulier pour les lycées professionnels et plus précisément dans les disciplines profes-

sionnelles. La plupart du temps les besoins dans ces matières avec de gros horaires hebdomadaires sont connus à l'avance et cela permettrait de ne pas pénaliser les élèves en début d'année.

Nous souhaitons également que soit rappelé aux chefs d'établissements que l'accueil des collègues non titulaires et leur installation ne peut se faire sans qu'un arrêté rectoral officiel soit parvenu dans l'établissement d'affectation.

Nous souhaiterions être destinataires d'un listing regroupant les vœux et barèmes de l'ensemble des enseignants non titulaires le plus tôt possible tout comme cela se faisait les années précédentes. De plus nous aimerions aussi avoir connaissance des motifs qui fondent les propositions de « fin de délégation » ou les éventuels non renouvellement des contrats.

Concernant les conditions de rémunérations, nous proposons que les contractuels soient classés en catégorie selon leurs diplômes, comme cela se fait dans d'autres académies. **De même, nous aimerions voir la concrétisation salariale d'une revendication portant sur l'augmentation des contrats en CDI tous les 3 ans comme cela a été promis par l'administration rectorale et qui, à ce jour, ne s'est jamais concrétisée.**

Nous rappelons enfin notre attachement à ce que soit mis fin de manière définitive à la précarité des emplois d'enseignants par la mise en place d'un plan de titularisation ambitieux qui n'écarte aucun non titulaire.

Le 12 juin 2009

Frédéric RAMASSAMY

Élisabeth BUDEL

...et problèmes de rentrée

Peut mieux faire !

Il semblerait que le barème n'aurait pas toujours été respecté pour l'affectation des contractuels. Et que dire d'une collègue nommée dans un établissement et écartée aussitôt car son seul tort était la déclaration de sa grossesse ?

Ubuesque est la situation de certains collègues nommés dans des établissements où il n'y avait pas de postes. D'autres ont été nommés à la rentrée, ayant pris leur fonction et ont été priés d'abandonner le premier poste pour en rejoindre un autre.

Inique est la mutation d'une collègue où le chef d'établissement lui aurait dit auparavant qu'il ne voulait pas d'elle, menaces à l'appui.

Contrairement à ce qu'on entend, la rentrée est loin d'être satisfaisante et il est plus qu'urgent qu'un

groupe de travail pour les mutations des non-titulaires soit mis sur pied pour rendre les mutations transparentes aux yeux des collègues.

Nous attendons toujours la concrétisation des promesses rectorales, à savoir un listing avec mutation, la réponse quant au reclassement des non-titulaires en catégorie selon leurs diplômes et une revalorisation salariale tous les trois ans.

Les collègues seront destinataires d'une publication spéciale non-titulaires plus détaillée dans quelques semaines. Y seront abordés les stages qui seront organisés par le SNES en novembre, les quelques concessions arrachées au ministère au sujet du mastère, le CDI...

Abderrazak IDRISSE

Resp. NTE SNES

On vit une époque formidable...

Sur le Baccalauréat...

Toujours mieux, toujours plus, toujours plus haut ! Tel pourrait être le résumé de la progression des résultats du Baccalauréat à La Réunion comme dans le reste du pays. Qu'on en juge :

Bac Session 2009	France entière	Réunion
Général	88,8 %	89,7 %
Technologique	79,7 %	78,8 %
Professionnel	87,1 %	84,3 %

En série S, la soi-disant "prestigieuse" série S, La Réunion se classe même nationalement en 2nde position avec 93,3 % ! Mieux qu'en 2003, ça laisse rêveur, non ? Comment de tels miracles sont-ils possibles ? Et comment expliquer alors qu'avec de tels résultats le post-Bac soit aussi catastrophique, en métropole comme à La Réunion ?

À cette question que nous posons chaque année en CTP, l'administration répond, en gros, que c'est ainsi et que c'est très bien ainsi... Un peu court, mais pourquoi s'embarasser de questions embarrassantes ?.. Dans quel esprit dérangé de telles évidences peuvent-elles être remises en cause ?

Mais foin de railleries "réactionnaires", discutons-en ? Trouve-t-on normal que les pressions dans les jurys s'exercent toujours dans le même sens ? Et d'abord qu'il y ait des pressions ? À cette seule évocation, on a droit à un concert de dénégations dignes de l'évocation du pêché de chair dans un couvent (quoique peu d'entre nous puissent affir-

...et l'histoire des arts

Nul ne l'ignore, nos élèves savent peu de choses dans le domaine artistique. Faire référence à tel ou tel tableau, sculpture ou courant artistique est une entreprise à haut risque. Que les « humanités » soient devenus une « figure de style », une référence « surannée », chacun l'avait peu ou prou constaté. Qu'il faille y porter remède ne semble donc pas absurde. M. DARCOS qu'on dit fin "lettré" – à défaut de savoir faire une règle de trois... – notre président "sous influence culturelle de grande proximité" l'ont donc dit, on allait voir ce qu'on allait voir... On voit, en effet ! Comme il est hors de question de renforcer l'horaire en arts plastiques ou éducation musicale – cela supposerait de recruter massivement des fonctionnaires, entreprise honnie et peu de saison, s'il en est – on va donc décréter qu'on fera désormais de l'histoire des arts à tous les étages. Tel M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, nos élèves vont donc se cultiver « à l'insu de leur plein gré ». Des heures en plus ? Vous n'y pensez pas ! Même nos collègues de Mathématiques – qu'ils ne le prennent pas mal, le rédacteur en est un et l'avoue... – vont s'y mettre. On imagine sans peine qu'au hasard d'une leçon sur



mer en avoir jamais été témoin...) Et pourtant, les collègues qui chaque année se voient poussés par leur IPR à faire preuve d'indulgence quand ce n'est pas, plus franchement et brutalement, à relever purement et simplement leurs notes, à mettre des points dès lors qu'une *trace* de réponse apparaît – fût-elle sans rapport avec la question posée ou le sujet – tous ces collègues mentent donc. Soit ! Pur fantasme, donc... Mais les faits sont têtus et tous ces élèves qu'on envoie au casse-pipe universitaire devront bien, à un moment ou à un autre, se rendre compte qu'on les a trompés.

Alors, quand on soulève la délicate question des résultats en 1^{ère} année d'université, la réponse est rodée : c'est la faute de l'orientation. Que nos « brillants » élèves de S n'aillent pas s'inscrire, comme ils le devraient, en fac de sciences n'émeut personne. Que, pour autant, les résultats soient catastrophiques, pas davantage : c'est la faute de l'orientation ! (voir l'article consacré au PDMF) Et la boucle est bouclée : on supprime 5 COPsy sur 6 partant à la retraite, on s'affranchit d'un plan de rattrapage que des syndicalistes aigris persistent à demander – comment peut-on en effet oser demander un plan de rattrapage quand on obtient de tels résultats ? – et, cerise sur le gâteau, on a droit aux félicitations des responsables du ministère qui, ici comme ailleurs, affichent ainsi que l'on peut supprimer 50 000 postes et voir néanmoins les résultats du Bac augmenter. Elle est pas belle, la vie ?.. Et que tout cela soit sans grand rapport avec les copies qui nous sont données à lire, tant à l'examen que durant l'année, montre simplement que nous ne sommes pas "modernes"...

les racines carrées, les beaux esprits feront sans surprise référence au cubisme, au surréalisme, à Rodin, Chagall, Picasso, Marcel Duchamp et son urinoir – un bon truc, ça, quand un élève demande à aller aux toilettes... il ne faut pas hésiter – et, bien sûr, tout le monde doit y aller de sa contribution.

On rigole, parce qu'on préfère en rire... mais c'est à pleurer ! C'est d'abord une insulte à l'endroit de nos collègues qui, de par leur formation, sont les plus à mêmes de faire de l'histoire des arts. C'est ensuite, et peut-être surtout, une insulte à l'endroit de tous ceux qui font tout leur possible, dans le peu de temps dont ils disposent, pour cultiver leurs élèves, les instruire et, pour tout dire, les "élever".

Alors, Messieurs, cessez vos insultes ! Vous voulez vraiment que nos élèves, tous nos élèves, sortent du lycée avec un bagage culturel digne de ce nom, vous voulez que l'École renoue avec les « humanités », refaire des « têtes bien faites », donnez-nous en les moyens et cessons les faux semblants, les « mâles » déclarations, le bidonnage et l'esbroufe !

Lionel MILLOT

Plan académique de formation... syndicale



Comme chaque année, le 1^{er} trimestre est le moment privilégié durant lequel se déroulent la majorité des stages de formation syndicale du SNES.

Rappelons à chacun que cette formation est un droit individuel statutaire et, qu'à ce titre, il ne peut nous être demandé de

remplacer les cours que nous serions amenés à manquer durant ces journées de stage. Chacun a droit à 12 jours de stage par an. Tous ces stages sont organisés sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé auprès du ministère. Pour pouvoir participer à un stage, il convient d'envoyer au recteur, sous couvert du chef de service ou d'établissement, une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage. Les documents sont chaque fois mis en ligne sur notre site internet, rubrique « stages syndicaux » à mesure que leur organisation est finalisée.

Voici donc les stages organisés durant ce 1^{er} trimestre :

- Stage « **Formation des maîtres et entrée dans le métier** », animé par **Emmanuel MERCIER**, Secrétaire national en charge du secteur *FdM* le **jeudi 8 octobre à l'université du Moufia** et le **vendredi 9 à l'IUFM de Bellepierre**. Au programme, évidemment, tout ce qui concerne la maîtrise des concours de recrutement mais, bien sûr et également, tout ce qui concerne l'« entrée dans le métier » ;
- Stage « **Enseignements artistiques** », animé par **Sandrine CHARRIER**, Secrétaire nationale responsable du secteur « Contenus » et plus particulièrement, dans ce secteur, des enseignements artistiques. Ce stage se tiendra le **mardi 27 octobre** de 9 h à 17 h **au collège Pointe des Châteaux à St-Leu**. Rappel des différentes réformes qui touchent le collège – socle commun, livrets de compétences, accompagnement éducatif, nouvel enseignement de l'histoire des arts – et examiner leurs incidences sur les enseignements artistiques – Éducation musicale et Arts plastiques, en premier lieu – tant pour les contenus que pour les pratiques sera évidemment au menu avec, en particulier l'évaluation des élèves. Et, dès lors, poser la question des revendications syndicales et des actions sur tous ces sujets.
- Stage « **Préparation du congrès national de la FSU** » animé par **Roland HUBERT**, Co-Secrétaire général du SNES, les **jeudi 29 et vendredi 30 octobre au lycée St-Paul IV**. La FSU tient son congrès tous les trois ans. Aussi, après celui de Marseille en 2007, arrive celui de Lille qui se tiendra 1^{er} au 5 février 2010. De nombreuses

questions y seront débattues parmi lesquelles l'avenir de notre syndicalisme dans un contexte où de nouvelles règles de représentativité se mettent en place. La question de l'avenir et de l'organisation de la FSU sera donc au centre de ce prochain congrès.

- Stage « **COPsy** » animé par **Michel ZERWETZ**, Secrétaire académique du SNES et directeur de CIO, le **mardi 24 novembre** de 9 h à 17 h **au local du S-3 à Ste-Clotilde**. Au menu : l'avenir de la profession, l'évolution des missions de COPsy, le PDMF, les CAPA.
- Le traditionnel stage « **CPE** », animé par **Rahiba DUBOIS et Olivier MORIN**, co-responsables du secteur CPE au S-3, les **jeudi 12 et vendredi 13 novembre à l'auberge Savriama de St-André**. Au programme : bilan de la rentrée, médiateurs de réussite scolaire, bilan des opérations de gestion (intra, hors classe...), horaires des CPE (semaine S + 1 et R - 1).
- Stage « **Non titulaires enseignants** » (contractuels, vacataires, MA), animé par **Abderrazak IDRISSE**, responsable académique de la catégorie, se tiendra de 9 h à 17 h le **jeudi 5 novembre au lycée Lislet Geoffroy à St-Denis** et le **vendredi 6 novembre au lycée Ambroise Vollard à St-Pierre**.
- Stage « **Élus aux CA et formation des S-1** », animé par **Fabienne BELLIN**, Secrétaire nationale en charge du secteur « *Politique scolaire – Laïcité* », de 9 h à 17 h le **mardi 17 novembre au lycée Leconte de Lisle à St-Denis** et le **jeudi 19 novembre au lycée Roland Garros au Tampon**. Ce « classique » stage est à destination de tout(e) militant(e) du SNES ayant une activité syndicale dans leur établissement. Au programme : examen du budget de l'établissement, DGH et TRMD, défense des personnels, activité syndicale dans l'établissement, bref, le B.A. BA de l'activité syndicale...
- Stage « **Langues vivantes** », animé par **Martine VILLY**, ancienne responsable nationale chargée des langues vivantes au secteur « *Contenus* », actuellement en poste dans l'académie. Ce stage se tiendra de 9 h à 17 h le **jeudi 26 novembre au lycée Bellepierre de St-Denis** et le **jeudi 3 décembre au LP Hôtelier La Renaissance de Plateau Caillou à St-Paul**. Le point sera évidemment fait sur toutes les questions pédagogiques liées à l'évolution de l'enseignement des LV dont les questions du cadre européen de compétences et de son corollaire, la certification.

Élizabeth BARRACO
Resp. Form. Synd. au S-3

I.T.R. : une petite avancée...

Parmi les mesures transitoires destinées à accompagner la suppression de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite) il en était une particulièrement aberrante, à savoir celle qui consistait à décider que les collègues ayant pris leur retraite en décembre 2008 étaient considérés comme n'étant pensionnés qu'au mois de janvier, donc après la date fatidique du 1^{er} janvier 2009, avec pour conséquence de ne pas bénéficier de l'ITR ancienne formule, c'est à dire une majoration de 35% de la retraite (progressivement plafonnée à 10 000 euros sur 10 ans).

L'intervention du SNES en haut lieu a permis de mettre fin à cette aberration puisque lors de sa visite en juillet dernier le

Premier ministre, François FILLON, nous a fait savoir que les collègues concernés bénéficieraient bien de l'ITR ancienne formule.

Ceci étant acquis, la bataille continue sur un certain nombre d'autres points de litige sur cette question, en particulier la reconnaissance du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) à La Réunion, pour les collègues n'ayant pas les 15 années requises, afin qu'ils bénéficient de l'ITR nouvelle formule (plafonnée à 8 000 euros) au titre du paragraphe II 1° b) de l'article 137 de la loi supprimant l'ITR.

Michel ZERWETZ

NOUS CONTACTER en 2009-2010... ou QUI FAIT QUOI AU S-3 ?

RESPONSABLES et RESPONSABILITÉS DANS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DU S-3		DÉTAIL DES ACTIVITÉS OBJETS CONCERNÉS	CONTACTS s3reu@snes.edu ☎ 0262 97 27 91
Secrétaire académique	Michel ZERWETZ	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique EST	zerwetz@wanadoo.fr snesest@reunion.snes.edu
Secrétaire académique adjointe	Élizabeth BARRACO	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique OUEST	snesouest@reunion.snes.edu
Secrétaire académique adjointe	Martine MASSIAS-MILLOT	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique NORD	snesnord@reunion.snes.edu
Secrétaire académique adjoint	Lionel MILLOT	📁 POLITIQUE GÉNÉRALE 🌐 Gestion du secteur géographique SUD	snesud@reunion.snes.edu
Trésorière Trésorier-adjoint	Patricia GASTON-VÉRY Daniel FAVRE	TRÉSORERIE, SYNDICALISATION	p.gaston-very@wanadoo.fr dfavre22@gmail.com
RESPONSABLES DE CATÉGORIES	Michel ZERWETZ Rahiba DUBOIS Olivier MORIN Audrey MOREAU Guadalupe CARRERA Abderrazak IDRISSE Michel ZERWETZ Éric DUCROUX Élizabeth BARRACO Martine MASSIAS-MILLOT Julien LAFON	GESTION et SUIVI DES AFFAIRES PROPRES AUX CATÉGORIES ↳ CO-Psy ↳ CPE, MI-SE ↳ IUFM ↳ PEGC ↳ M.A. / Contractuels / Vacataires ↳ Assistants d'éducation ; Assistants pédagogiques C Agrégés ↳ Certifiés + interventions au rectorat ↳ TZR	zerwetz@wanadoo.fr cpe@reunion.snes.edu mi-se@reunion.snes.edu snesiufm@reunion.snes.edu titemacar@wanadoo.fr nontitulaires@reunion.snes.edu zerwetz@wanadoo.fr agreg@reunion.snes.edu ebarraco@gmail.com mmm974@gmail.com snestzr@reunion.snes.edu
RETRAITÉS	Gérard MARI		mari.gerard-gil@wanadoo.fr
EMPLOI / CARRIÈRES	Martine MASSIAS-MILLOT Élizabeth BARRACO Éric DUCROUX Idrissi ABDERRAZAK Corinne PEYRÉ Lionel MILLOT	EMPLOI : coordination et suivi des opérations inhérentes aux opérations de gestion des personnels (CAPA / FPMA des mutations, promotions, revalorisations – listes d'aptitudes,... –, notation,...) CARRIÈRES : missions / obligations de services ; formation ; notation ; salaires/rémunérations ; allocations/indemnités ; protection sociale ; temps partiels ; absences/disponibilités ; congé de formation professionnelle ; congés divers ; disponibilités ; détachements ; CPA ; suivi des dossiers; interventions au rectorat.	mmm974@gmail.com ebarraco@gmail.com agreg@reunion.snes.edu nontitulaires@reunion.snes.edu corinne.peyre@gmail.com snesud@reunion.snes.edu
JURIDIQUE	Patricia GASTON-VÉRY	Problèmes afférents à la nationalité ; droits /obligations et libertés des fonctionnaires ; vie administrative – droit et réglementation des instances : CA, CAPA,... – ; accès à l'information administrative / actes administratifs ; conflits divers ; droit syndical ; droit de grève...	secteur.juridique@reunion.snes.edu
FORMATION	Élizabeth BARRACO	Prospection, programmation et organisation dans le domaine des formations syndicales.	ebarraco@gmail.com
INFORMATIQUE ↳ Communication ↳ Saisies et suivi informatiques	Lionel MILLOT	Gestion du site internet COMMUNICATION : gestion des connexions, des boîtes de diffusion, publications /diffusions informatiques. SAISIES ET SUIVI : gestion du mouvement, des bases de données, archivage des données.	s3reu@snes.edu
PÉDAGOGIQUE	Élizabeth BARRACO Michel ZERWETZ	Représentation du SNES au CAEN, suivi des dossiers pédagogiques.	ebarraco@gmail.com zerwetz@wanadoo.fr